

Règlement du Jeu concours Quête artistique Paris Gallery Weekend 2019

Article 1 – Définition et conditions du jeu-concours

CHOICES, association loi 1901, sise 13 rue Chapon, 75003 Paris organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre d'une opération de promotion de 48 galeries d'art parisiennes.

L'association CHOICES est désignée ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organismes ».

Le participant au jeu concours est désigné ci-après comme : « le Participant, le Joueur, l'Utilisateur ».

Le gagnant du jeu concours est désigné ci-après comme : « le Gagnant ».

Article 2 – Conditions de Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours. Le participant ayant inséré à plusieurs reprises un bulletin dans l'urne sera éliminé du jeu-concours.

Sont exclus de toute participation au concours les membres de l'organisation CHOICES et les membres de son Board, le personnel des galeries participantes et toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu-concours.

La participation à ce jeu est gratuite

Article 3 - Dates du concours

Date de début du concours : 25 avril 2019 à 12h.

Date de fin du concours : 19 mai 2019 19h.

Date et lieu du tirage au sort : 19 mai 2019 à 20h à la Monnaie de Paris, 11 Quai de Conti, 75006 Paris

Article 4 - Modalités de participation

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, le participant devra soumettre un bulletin complété avec la réponse à au moins deux des quatre énigmes (celles-ci ayant été publiées dans un poster asilé dans Beaux-Arts Magazine du mois de mai 2019, dans le guide de la 6^e édition de Paris Gallery Weekend, sur le site internet et les réseaux sociaux).

Ce bulletin physique sera à retirer, à compléter et à insérer dans la caisse mystère (l'urne) localisée dans la galerie mystère. La galerie mystère sera localisée grâce aux énigmes et aux indices donnés aux participants.

Ce bulletin comprendra les mentions suivantes : réponse à deux des quatre énigmes, nom, prénom, adresse email et numéro de téléphone portable.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Le participant tiré au sort sera désigné gagnant par les responsables du jeu-concours si la réponse inscrite sur son bulletin est la bonne. Le cas-échéant l'Organisateur du jeu-concours procédera à un nouveau tirage au sort.

Article 5 - Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale du bon d'achat :

Sera attribué au gagnant du jeu-concours un bon d'achat d'une valeur de 2000€ TTC à valoir parmi les 48 galeries participantes de Paris Gallery Weekend 2019 pour l'acquisition d'une œuvre d'art. Ce bon d'achat est offert par CHOICES.

L'organisateur CHOICES achètera l'œuvre d'art choisie par le gagnant puis la lui cédera.

Si la valeur commerciale de l'œuvre choisie est inférieure à 2000€ TTC, le gagnant ne pourra demander aucune contrepartie, de quelque nature que ce soit, correspondant à la différence entre la valeur du bon d'achat et la valeur de l'œuvre.

Si la valeur de l'œuvre choisie est supérieure à 2000€ TTC, l'Organisateur paiera cette œuvre à hauteur de la valeur du bon d'achat et laissera l'autre partie du règlement à la charge du gagnant.

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur sa nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

5.2) Modalités de récupération et d'utilisation

L'organisateur notifiera de manière officielle et personnalisée le gagnant, par le biais de son adresse mail et/ou de son numéro de téléphone portable.

Sans réponse du gagnant passé un délai de 15 jours après la notification de son gain il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

A défaut de manifestation du gagnant désigné, aucun nouveau tirage ne sera effectué et la dotation ne sera pas remise en jeu.

Article 6 - Données nominatives et personnelles

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organismes utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de CHOICES dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : contact@parisgalleryweekend.com

Article 7 - Responsabilités et droits

Les Organismes se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 8 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 9 - Avenants

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserve de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

Article 10 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.

Annexe 1 - Liste des galeries participantes

Galerie Eva Hober
Applicat-Prazan
Galerie Lelong & Co.
Galerie Jocelyn Wolff
Galerie Anne de Villepoix
Galerie Magnin-A
In Situ — fabienne leclerc
Galerie Thaddaeus Ropac
Les Filles du Calvaire
Galerie Danysz
Galerie Jousse Entreprise
Galerie Thomas Bernard
Perrotin
Galerie Laure Roynette
Galerie Thaddaeus Ropac
Galerie Karsten Greve
VNH Gallery
Xippas Paris
mor charpentier
Rabouan Mousson
Tornabuoni Art
Galerie RX
gb agency
Jeanne Bucher Jaeger
Galerie Anne Barrault
Galerie Mitterrand
Backslash
Galerie Christophe Gaillard
christian berst art brut
galerie Sator
Galerie Papillon
Galerie Anne-Sarah Bénichou
Galerie Bertrand Grimont
Galerie Alberta Pane
Templon
Galerie Jérôme Poggi
Galerie Catherine Putman
Ceysson & Bénétière
Galerie Nathalie Obadia
Ségolène Brossette Galerie
Galerie Georges-Philippe & Nathalie Vallois
Galerie Natalie Seroussi
Galerie Zlotowski
Galerie Vallois
Galerie Le Minotaure
Galerie Arnaud Lefebvre
Loeve&Co
Galerie la Forest Divonne
Galerie Eric Mouchet

Annexe 2 – Bulletin de participation

Paris Gallery Weekend 
17-18-19 Mai 2019

Bulletin de participation - Chasse au trésor

Nom

Prénom

Email

Téléphone

Solution de l'énigme #1

Solution de l'énigme #2

Solution de l'énigme #3

Solution de l'énigme #4

Règlement du jeu disponible sur www.parisgalleryweekend/jeu